

Département  
du Bas-Rhin

## COMMUNE DE MINVERSHEIM

Arrondissement de  
Strasbourg-Campagne

### Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 25 avril 2013

sous la présidence de M. Bernard LIENHARD, Maire

Conseillers élus : 15

Conseillers en fonction : 14

Conseillers présents ou représentés: Présents : M. Claude FOURNAISE, Yvette HOLTZMANN, Annette EPP, Adjoints  
14 Mmes et MM. François ADAM, Christophe BALL, Jean KAUFFMANN représenté  
par François ADAM, Arlette KNITTEL, Franck LANG représenté par Claude  
FOURNAISE, Pascal MAILLET, Bernard RIEHL, Christian SUSS représenté par  
Bernard LIENHARD, Madeleine SCHEER, Chantal MATTER.

Conseillers absents : 0 Absent : ./.

Date de la convocation : 19 avril 2013

#### **DELC-020-2013 : Objet : Droit de préemption urbain.**

Le Maire soumet aux Membres du Conseil Municipal la déclaration d'intention d'aliéner présentée par Maître Patricia SCHILING, notaire à Strasbourg, concernant le bien immobilier situé au lieu-dit STRANG à Minversheim:

- o Section n° 24, parcelle n° 541/221 de 25,02 ares

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- renonce purement et simplement à exercer son droit de préemption urbain sur la vente du bien immobilier cité ci-dessus.
- donne son agrément concernant cette vente.

(Approuvé à l'unanimité)

#### **DELC-021-2013 : Objet : Décision modificative du budget 2013 de la Commune.**

Suite à la demande du Trésorier- Receveur de Hochfelden en charge de l'exécution du budget de la commune de Minversheim, il y a lieu de prendre une décision modificative pour intégrer la dépense du FNGIR au budget 2013.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide de procéder à la modification budgétaire suivante en section de fonctionnement :
  - o Art 73923 (Reversement su FNGIR) : + 44 099 €
  - o Art 73111 (Taxes foncières et d'habitation): + 44 099 €

(Approuvé à l'unanimité)

**DELC-022-2013 :Objet : Autorisation d'engagement d'agents non titulaires.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- autorise l'engagement d'agents non titulaires à temps complet ou non complet, pour assurer le remplacement temporaire de fonctionnements ou d'agents contractuels autorisés à exercer leurs fonctions à temps partiel ou indisponibles en raison d'un congé annuel, d'un congé de maladie, de grave ou de longue maladie, d'un congé de longue durée, d'un congé de maternité ou pour adoption, d'un congé parental ou d'un congé de présence parentale, d'un congé de solidarité familiale ou de l'accomplissement du service civil ou national, du rappel ou du maintien sous les drapeaux ou de leur participation à des activités dans le cadre des réserves opérationnelle, de sécurité civile ou sanitaire ou en raison de tout autre congé régulièrement octroyé en application des dispositions réglementaires applicables aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.

Les contrats établis sur le fondement du premier alinéa sont conclus pour une durée déterminée et renouvelés, par décision expresse, dans la limite de la durée de l'absence du fonctionnaire ou de l'agent contractuel à remplacer. Ils peuvent prendre effet avant le départ de cet agent.

La durée hebdomadaire de service est fixée à la durée hebdomadaire de service du titulaire remplacé.

La rémunération se fera sur la base de l'échelon correspondant au grade du fonctionnaire ou de l'agent contractuel indisponible.

L'acte d'engagement sera établi sur les bases de l'application de l'article 3-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifié portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

(Approuvé à l'unanimité)

**DELC-023-2013 :Objet : Salle Polyvalente : mise en conformité des spots.**

Vu la nécessité de mettre aux normes les différents spots de la salle polyvalente,  
Vu les devis des entreprises consultées,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide d'attribuer les travaux de mise aux normes des spots de la salle polyvalente à l'entreprise Rémond, sise 7 rue de Mittelhausen à Wingersheim, pour un montant d'environ 812,80 € HT

- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget,
- Autorise le Maire à signer tout document administratif y relatif.

(Approuvé à l'unanimité)

**DELC-024-2013 :Objet : Salle Polyvalente : restructuration de l'espace douche.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide d'attribuer les travaux de restructuration de l'espace douche de la salle polyvalente à l'entreprise Dollinger, sise 6 rue de l'école maternelle à Berstheim, pour un montant d'environ 1794,18 € HT,
- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget,
- Autorise le Maire à signer tout document administratif y relatif.

(Approuvé à l'unanimité)

**DELC-025-2013 :Objet : Salle Polyvalente : vidange de l'installation de chauffage, remplissage et purge après travaux.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide d'attribuer les travaux de vidange de l'installation de chauffage de la salle polyvalente, remplissage et purge après travaux à l'entreprise Dollinger, sise 6 rue de l'école maternelle à Berstheim, pour un montant d'environ 970,80 € HT,
- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget,
- Autorise le Maire à signer tout document administratif y relatif.

(Approuvé à l'unanimité)

**DELC-026-2013 :Objet : Travaux logement communal: Installation d'une VMC.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide d'attribuer les travaux d'installation d'une VMC dans le logement communal à l'entreprise Dollinger, sise 6 rue de l'école maternelle à Berstheim, pour un montant d'environ 526,48 € HT,
- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget,
- Autorise le Maire à signer tout document administratif y relatif.

(Approuvé à l'unanimité)

Le Maire

Les Conseillers Municipaux